

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALZON**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

D **Nombre de conseillers :**

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

E **Date de convocation :**

11 décembre 2025

L **Date d'affichage :**

11 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, mardi 16 décembre, à 20h, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Odile DOMERGUE, Sabine GRZYB, Marie Hélène VIVENS, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Excusé : Gérard ABRIC procuration à Roger LAURENS

Secrétaire de séance : Odile DOMERGUE

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'A.P.E.A
D'ALZON POUR UN VOYAGE SCOLAIRE EN JUIN 2026**

B Le Maire informe les conseillers de la demande de subvention exceptionnelle supplémentaire de 80 € par élève sollicitée par l'association APE pour l'année 2025/2026.

E En effet, celle-ci couvrira une partie des dépenses prévisionnelles destinées à un voyage scolaire prévu en juin 2026.

R Après en avoir délibéré,

A Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, le versement de cette subvention sur l'année 2025.

T **VALIDE**, le versement d'une subvention de 80 € par élève d'Alzon en 2025 soit pour 13 élèves à la rentrée 2025/2026, 1 040 €.

I **AUTORISE** le maire ou son représentant à procéder à cette opération.

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.